



Vte de ma boucherie à un salarié n'ayant pas la qualification pro

Par **SOLEIL ET LUNE**, le **10/02/2014** à **12:33**

Mon salarié veut reprendre mon commerce de boucherie, mais il n'a pas la qualification professionnelle.

Nous avons pensé qu'il pourrait m'embaucher, mais est-il obligé de me faire un contrat à temps complet ?

L'autre solution envisagée, serait de constituer une SARL, avec comme associés lui et moi (minoritaire avec 5%). Est-ce possible ?

Et qui devrait être le dirigeant, le gérant ?

Par **Thelawyer333**, le **10/02/2014** à **13:18**

Vous n'avez pas besoin d'être associé ou même gérant. Le créateur d'entreprise peut prendre l'engagement d'engager un salarié qualifié. Ça peut être vous ou une autre personne ayant la qualification.

Par **SOLEIL ET LUNE**, le **10/02/2014** à **14:01**

Est-il obligé de l'employer à temps complet ?

Par **Thelawyer333**, le **11/02/2014** à **14:10**

Oui car il doit y avoir le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée.